

LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

DANS L'AFFAIRE d'une demande présentée par le commissaire de la concurrence sous le régime de l'article 92 de la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985), ch. C-34 modifiée, en vue de l'obtention d'une ordonnance;

ET DANS L'AFFAIRE de l'acquisition proposée par Astral Media Inc. de toutes les entreprises de radiodiffusion de Télémedia Radio Inc. qui sont situées dans la province de Québec et les provinces Maritimes, et de l'intérêt de 50 % que détient Télémedia dans Radiomédia Inc;

ENTRE :

LE COMMISSAIRE DE LA CONCURRENCE

Demandeur

et

ASTRAL MÉDIA INC., TÉLÉMÉDIA RADIO INC., RADIOMÉDIA INC.

Défenderesses

AVIS DE DEMANDE

SOYEZ AVISÉS que le commissaire de la concurrence (le "commissaire) présentera une demande au Tribunal de la concurrence selon l'Exposé des motifs et faits substantiels ci-joint, à une date et un endroit à être déterminés par le Tribunal, le tout en vertu de l'article 92 de la *Loi sur la concurrence* (la *Loi*):

LA DEMANDE VISE:

- a) l'obtention d'une ou de plusieurs ordonnances en vertu de l'article 92 de la *Loi* enjoignant aux parties défenderesses de ne pas procéder à la partie de la Transaction proposée qui concerne l'acquisition par Astral des huit (8) stations de radio de langue française de Télémedia qui sont situées dans la province de Québec et de l'intérêt de 50 % que détient Télémedia dans Radiomédia;
- b) si nécessaire, une ou plusieurs ordonnances provisoires en vertu de l'article 104 de la *Loi* enjoignant aux parties défenderesses de ne pas procéder à la Transaction proposée selon les termes et conditions que le commissaire pourrait demander;
- c) toute autre ordonnance que le Tribunal pourrait juger utile.

LE COMMISSAIRE suggère que l'audition de la demande ait lieu à Montréal (Québec), et que les procédures se déroulent dans la langue française.

LE NOM ET L'ADRESSE de chacune des personnes contre lesquelles une ordonnance est demandée apparaît ci-dessous;

ADRESSES POUR SIGNIFICATION AUX DÉFENDERESSE:

1) ASTRAL MÉDIA INC:

Astral Média Inc.
2100, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1000
Montréal (Québec)
H3H 2T3

ET À:

Lawson A.W. Hunter, Q.C.
Stikeman Elliott
Barristers & Solicitors
50 O'Connor Street
Ottawa, Ontario
K1P 6L2

2) TÉLÉMÉDIA RADIO INC.

Télé média Radio Inc.
1411, rue Peel
Bureau 310
Montréal (Québec)
H3A 1S5

ET À:

Yves Bériault
McCarthy Tétrault
"Le Windsor"
1170, rue Peel
Montréal (Québec)
H3B 4S8

3) RADIOMÉDIA INC.

Radiomédia Inc.
1411, rue Peel

Bureau 300
Montréal (Québec)
H3A 3L5

ADRESSES POUR LA SIGNIFICATION AU DEMANDEUR:

M^e Carole Johnson
Ministère de la Justice
Section du Droit de la concurrence
Place du Portage, Phase I, 22^e étage
50, rue Victoria
Hull (Québec)
K1A 0C9
Tél.: (819) 997-3325
Télec.: (819) 953-9267

ET À:

M^e Réal Forest
FASKEN MARTINEAU, DUMOULIN
Tour de la bourse
800, Place Victoria
3400
Montréal (Québec)
H4Z 1E9
Tél.: (514) 397-7645
Télec.(514) 397-7600

Procureurs pour le commissaire de la concurrence

DATÉ à Hull, Québec, ce 21^e jour de décembre 2001

Konrad von Finckenstein, c.r.
Commissaire de la concurrence
Place du Portage, Phase I
50, rue Victoria, 21^eétage
Hull, Québec
K1A 0C9

Téléphone: (819) 997-3301
Télocopieur: (819) 953-5013

CT-01/

LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

DANS L'AFFAIRE d'une demande présentée par
le commissaire de la concurrence sous le régime des

articles 92 et 104 de la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), ch.C-34, en vue de l'obtention d'une ordonnance;

ET DANS L'AFFAIRE de l'acquisition proposée par Astral Média Inc. de toutes les entreprises de radiodiffusion de Télémedia Radio Inc. qui sont situées dans la province de Québec et les provinces Maritimes, et de l'intérêt de 50 % que détient Télémedia dans Radiomédia Inc.

E N T R E :

LE COMMISSAIRE DE LA CONCURRENCE

Demandeur

et

**ASTRAL MEDIA INC., TÉLÉMÉDIA RADIO
INC. ET RADIOMÉDIA INC.**

Défenderesses

AVIS DE DEMANDE

Morris Rosenberg
Sous-procureur général du Canada

M^c Carole Johnson
Ministère de la Justice
Section du Droit de la concurrence
Place du Portage, Phase I, 22^e
étage
50, rue Victoria
Hull (Québec)
K1A 0C9
Tél.: (819) 997-3325
Télec.: (819) 953-9267

M^c Réal Forest
FASKEN MARTINEAU,
DUMOULIN
Tour de la bourse
800, Place Victoria
3400
Montréal (Québec)
H4Z 1E9
Tél.: (514) 397-7645
Télec.(514) 397-7600

Procureurs pour le commissaire de la concurrence